

## PREPARATION A L'AUTORISATION DE CONDUITE DES ENGIN DE CHANTIER SELON LA RECOMMANDATION R 482

### MINIPELLE – TONDEUSE AUTOPORTEE

<b>RESPONSABLE DU STAGE</b>	Franck PETITEAU		
<b>DATES</b>	Déterminées après les préinscriptions	<b>LIEU</b>	Sarthe
<b>DURÉE</b>	<b>Formations proposées par le partenariat CDG-CNFPT :</b> 2 jours	<b>Coût : 90€/agent/jour</b> + <b>éventuel surcoût lié à la location de la minipelle</b> >> dans l'hypothèse où aucune collectivité inscrite ne serait propriétaire de l'engin.	
<b>PUBLIC</b>	Conducteurs d'engins en poste		
<b>PREREQUIS</b>	<b>POUR LA MINI PELLE : ÊTRE IMPÉRATIVEMENT TITULAIRE DE L'AIPR</b>		
<b>OBJECTIFS</b>	<b>PREPARATION A L'AUTORISATION DE CONDUITE</b> Permettre aux agents d'obtenir l'autorisation de conduite délivrée par leur employeur pour <b>l'utilisation et la conduite en sécurité des engins de chantier selon la recommandation R 482.</b>		
<b>REGLEMENTATION</b>	L'autorisation de conduite peut être délivrée par l'employeur, uniquement si l'agent : <ul style="list-style-type: none"> <li>- A préalablement suivi ce type de formation</li> <li>- A été validé par le formateur</li> <li>- A été soumis à une visite médicale pour évaluer son aptitude à la conduite d'engins. Visite devant être effectuée par le médecin de prévention de la collectivité</li> </ul> <b>MODELE D'AUTORISATION DE CONDUITE DISPONIBLE SUR LA FICHE PREVENTION « CONDUITE D'ENGIN ET VEHICULE DE SERVICE » (page 13) SUR LE SITE <a href="http://www.cdg72.fr">www.cdg72.fr</a></b>		
<b>CONTENU</b>	<b>Théorie :</b> <b>Évaluation des compétences de départ et prérequis</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappels des devoirs et responsabilités du conducteur d'engins</li> <li>• Législation à connaître pour l'autorisation de conduite</li> <li>• Analyse des risques inhérents à la fonction de conducteur</li> <li>• Technologie commune à toutes les machines</li> <li>• Technologie adaptée aux engins concernés</li> <li>• Règles de conduite communes à tous les engins</li> <li>• Règles de conduite et de sécurité liées aux engins concernés</li> <li>• Rappel des connaissances du code de la route et signalisation temporaire de chantier</li> <li>• Les bonnes pratiques en cours et fin de chantier</li> <li>• Les chargements et déplacements sur voie publique</li> <li>• La surveillance et l'entretien</li> <li>• Évaluation théorique selon R482</li> </ul>		

<b>CONTENU</b> <i>(suite)</i>	<p><b>Pratique :</b></p> <p><b>Séquences alternatives avec la théorie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La prise en main du matériel</li> <li>• Les niveaux, les commandes, témoins, alertes, les essais</li> <li>• La mise en fonction des systèmes</li> <li>• La conduite en sécurité sur route, sur chantier</li> <li>• Organisation du chantier et mise en place de la signalisation</li> <li>• L'utilisation en terrains instables et risques particuliers</li> <li>• L'évaluation des risques en milieu urbain avec personnes</li> <li>• Arrimage et transport</li> <li>• Entretien journalier, hebdomadaire. Le compte rendu.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Évaluation :</b> théorique et pratique selon R 482</li> </ul>
----------------------------------	--

<b>METHODE PEDAGOGIQUE ET DEROULEMENT</b>	<p>Alternance de séquences pratiques et théoriques, la formation s'appuie sur les savoir-faire et l'expérience des stagiaires.</p> <p>Remise de documents individuels spécifiques. Mise à disposition de documents (Constructeurs, INRS CNAM...) Logiciel d'autoformation.</p> <p>Séquences pratiques structurées et adaptées aux risques du lieu.</p>
---	--

**Pour la pratique :**

**Tenue de travail et équipements de protection individuelle  
habituels obligatoires.**